
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 mars 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 0325

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mars 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.014, 30.002 et en y ajoutant les articles 50.001 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 0326

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9032-2454 Québec inc. (Techniparc), plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien des terrains sportifs du complexe Claude-Robillard (CSCR) (Volet 1), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 720,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Paysagiste Solarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) et de l'aréna Michel-Normandin (autour des bâtiments et des aires de stationnement) (Volet 2), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses, et pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs du TAZ et du Stade de soccer de Montréal (Volet 4), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 20 695,50 \$, taxes incluses, les deux volets totalisant une somme maximale de 243 172,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'entretien courant des terrains extérieurs de l'aréna Maurice-Richard incluant la tonte de gazon (Volet 3.2), pour une période de 2 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 235,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16394 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171543004

CE18 0327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service de gré à gré avec l'organisme TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive Le Taz et des activités de sports sur roue, pour une durée de 3 ans (2018 à 2020), pour une somme maximale de 448 402,50 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 155 216,25 \$, 149 467,50 \$ et 143 718,75 \$, taxes incluses, pour 2018, 2019 et 2020 respectivement;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle de 15 000 \$, 20 000 \$ et 20 000 \$ pour 2018, 2019 et 2020 respectivement, pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble Le TAZ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2018;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 200 000 \$, à compter de 2019;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171543005

CE18 0328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Global Rental Canada ULC, le contrat pour la fourniture d'un camion usagé avec châssis-cabine 4X2 et PNBV de 33 000 lb, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 348,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16510 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176859020

CE18 0329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 482 131,80 \$, taxes incluses, pour une prolongation de 12 mois du contrat pour la fourniture de différents vêtements de pluie (blousons, pantalons, imperméables et capuchons), à l'usage des employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), conformément à l'entente-cadre conclue avec Martin et Lévesque inc. (CG15 0224), majorant ainsi le montant total du contrat de 657 867,75 \$ à 1 139 999,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1186135001

CE18 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 827 637,66 \$, taxes incluses, pour la conception et le suivi de la réalisation du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire, regroupant les firmes ÉVOQ Architecture inc., NCK inc. et Pageau Morel et associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 515 653 \$, taxes incluses, conformément aux documents du concours A-O 5910 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1173286001

CE18 0331

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 18 mois, incluant une possibilité de renouvellement de 18 mois, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc. pour la surveillance de chantier relativement au maintien et au prolongement du réseau;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit arpenteurs-géomètres inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1186850004

CE18 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la réception de la somme totale de 472 479,88 \$ de Patinage de vitesse Canada pour l'utilisation des installations, du matériel et des services de l'aréna Maurice-Richard pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2020;
- 2- d'approuver un projet d'entente à intervenir avec Patinage de vitesse Canada afin d'assurer le maintien des équipes canadiennes de patinage de vitesse courte piste à l'aréna Maurice-Richard pour toute la période susmentionnée, selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161543002

CE18 0333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'occupation par laquelle la Ville loue à Cavalia inc., un espace d'entreposage d'une superficie de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour une recette totale de 160 000 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cavalia inc., pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, un espace situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une recette annuelle de 40 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1185323002

CE18 0334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de renouvellement du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Montréal Arts Interculturels, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2^e étage et au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 151,08 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1184069005

CE18 0335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda La Novara un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 14 avril 2019, à titre gratuit, pour réaliser son obligation de construire, quant à un emplacement situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que prévu à l'acte intervenu devant M^e Michel Beaudry, notaire, le 14 avril 2015 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 21 455 318.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1176037012

CE18 0336

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 661 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'année 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1184217001

CE18 0337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de cession de contrat entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + associés architectes inc., auquel interviennent la Ville de Montréal et CIMA+ s.e.n.c., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie octroyé à CIMA+ s.e.n.c. et Provencher Roy urbanisme, approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 en vertu de la résolution CG17 0096.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173820005

CE18 0338

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'un montant de 600 100 \$ par le Ministère à la Ville pour la période 2017-2019, pour la Recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL);
- 2 - d'approuver un projet de lettre d'entente de subvention, d'une durée de deux ans, entre la Ville de Montréal et Sécurité publique Canada, d'un montant de 1 800 000 \$, le tout, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville à conclure cet accord pour les années fiscales 2017-2018 et 2018-2019 du gouvernement du Canada;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le projet d'avenant et le projet de lettre d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'accorder au Service de sécurité incendie de Montréal un budget additionnel de 2 400 100 \$, équivalant aux subventions accordées par Sécurité publique Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec, pour les années fiscales 2017-2018 et 2018-2019 des gouvernements, pour la poursuite de l'implantation d'une force opérationnelle RSMUEL à Montréal;

5 - d'imputer les dépenses qui seront liées aux subventions, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1180741003

CE18 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1177315006

CE18 0340

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176794009

CE18 0341

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir concours québécois par avis public pour l'acquisition d'une œuvre d'art mural permanente au Centre interculturel Strathearn dans le cadre du volet 3 du Programme d'art mural 2018;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours et les dépenses générales du projet.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177466007

CE18 0342

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 312,99 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, les 14 et 15 février 2018, à Ottawa, dans le cadre du Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1180843001

CE18 0343

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 350 700 \$, à même le budget de fonctionnement de la Division du centre de services partagés – bibliothèque (Direction des bibliothèques) du Service de la culture vers les 19 arrondissements pour soutenir les travaux d'harmonisation des localisations dans leurs bibliothèques respectives, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1180138001

CE18 0344

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement du pourvoi en contrôle judiciaire d'une décision de la Commission municipale du Québec par Raymond Chabot inc. en sa qualité de syndic à la faillite du Centre du cinéma parallèle inc., demanderesse, contre la Commission municipale du Québec et le juge Leonard Serafini en sa qualité de juge administratif de cette commission défendeurs et la Ville de Montréal mise en cause par le dépôt à la Cour supérieure d'un projet de jugement sur consentement, conditionnellement à l'acceptation par la Cour supérieure de rendre un jugement conforme au texte du projet de jugement.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1184957001

CE18 0345

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la proposition de règlement hors cour dans le dossier de Groupe Hexagone s.e.c. ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer les documents de règlement pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1183219004

CE18 0346

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le mandat donné au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre les démarches judiciaires appropriées, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal afin que le propriétaire des lots 3 397 634, 3 398 113 et 4 205 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, se conforme aux obligations contenues dans l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 921 195.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176620004

CE18 0347

Attendu que le bilan de l'activité de déneigement depuis le 1^{er} janvier 2018 sera fait en avril;

Attendu que la Ville de Montréal veut assurer le paiement des fournisseurs associés à cette opération dans les délais requis;

Attendu que nous avons un hiver exceptionnel au niveau des précipitations et des nombreux redoux et gels;

Attendu qu'il y a lieu d'attribuer des crédits budgétaires supplémentaires;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 10 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la concertation des arrondissements pour l'activité de déneigement en tenant compte que ces sommes seront retournées au poste des dépenses contingentes imprévues d'administration à la suite du dépôt de bilan de l'activité de déneigement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, et du dépôt des résultats financiers de l'année 2017;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1187830001

CE18 0348

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 77 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) (RCG 18-001), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, estimée à une valeur de 7 500 \$, au Consulat général de Belgique pour la réception qui se tiendra en l'honneur du Roi et de la Reine de Belgique, le 15 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187412001

CE18 0349

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1177286002

CE18 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « Quai 5160 » la maison de la culture de Verdun située au 5160, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1186767002

CE18 0351

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Sylvain Caron à titre de Directeur adjoint à la direction des enquêtes criminelles, dans la fourchette salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée de deux ans, avec possibilité d'une prolongation d'un an, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1185904001

CE18 0352

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Line Carbonneau à titre de Directrice adjointe à la direction des normes professionnelles dans la fourchette salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée de deux ans, avec possibilité d'une prolongation d'un an, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1185904002

CE18 0353

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Simonetta Barth à titre de Directrice adjointe à la direction des services corporatifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans la fourchette salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars 2018 pour une durée indéterminée, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1185904004

CE18 0354

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Dominic Harvey à titre de Directeur adjoint à la direction de la gendarmerie dans la fourchette salariale FM 12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$), à compter du 12 mars pour une durée indéterminée, conformément à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et dans le respect de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1185904005

CE18 0355

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission à la suite de la participation de Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, à la 2^e Conférence C40 Women4Climate, qui s'est tenue à Mexico le 26 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1185178001

Levée de la séance à 12 h

70.001

Les résolutions CE18 0325 à CE18 0355 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville